

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01449

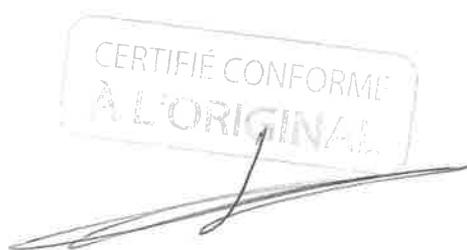
Numéro SIREN : 447 566 464

Nom ou dénomination : MAZA-SIMOENS

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/020049

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	111 200		111 200	95 000
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	38 560	33 172	5 388	8 210
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>168 464</b>	<b>45 275</b>	<b>123 188</b>	<b>109 810</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	724 329	2 120	722 209	573 760
Fournisseurs débiteurs				2 700
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	63 441		63 441	67 116
Autres créances	90 266		90 266	153 122
<b>Divers</b>				
Disponibilités				67 732
Charges constatées d'avance	10 851		10 851	5 000
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>888 887</b>	<b>2 120</b>	<b>886 767</b>	<b>869 430</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 057 351</b>	<b>47 395</b>	<b>1 009 955</b>	<b>979 240</b>



## Bilan

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	98 445	68 088
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>55 009</b>	<b>49 856</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>169 954</b>	<b>134 445</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Emprunts</i>	102 222	115 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>	62 550	63 003
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	164 772	178 003
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	55 786	46 231
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 213	406 920
<i>Personnel</i>	48 202	52 653
<i>Organismes sociaux</i>	27 447	29 789
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 067	7 536
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	135 859	111 300
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 168	5 540
Dettes fiscales et sociales	223 743	206 818
Autres dettes	16 688	6 024
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>840 002</b>	<b>844 795</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 009 955</b>	<b>979 240</b>



## Compte de résultat

	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	%	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Production vendue	1 181 228	100,00	1 121 791	100,00	59 437	5,30
Autres produits	35 430	3,00	28 707	2,56	6 723	23,42
<b>Total</b>	<b>1 216 658</b>	<b>103,00</b>	<b>1 150 498</b>	<b>102,56</b>	<b>66 160</b>	<b>5,75</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes	671 092	56,81	691 239	61,62	-20 147	-2,91
<b>Total</b>	<b>671 092</b>	<b>56,81</b>	<b>691 239</b>	<b>61,62</b>	<b>-20 147</b>	<b>-2,91</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>545 566</b>	<b>46,19</b>	<b>459 259</b>	<b>40,94</b>	<b>86 307</b>	<b>18,79</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	8 451	0,72	6 478	0,58	1 973	30,46
Salaires et Traitements	320 558	27,14	267 567	23,85	52 991	19,80
Charges sociales	131 577	11,14	112 485	10,03	19 092	16,97
Amortissements et provisions	4 761	0,40	4 211	0,38	550	13,06
Autres charges	11		4		7	153,52
<b>Total</b>	<b>465 358</b>	<b>39,40</b>	<b>390 746</b>	<b>34,83</b>	<b>74 612</b>	<b>19,09</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>80 208</b>	<b>6,79</b>	<b>68 513</b>	<b>6,11</b>	<b>11 695</b>	<b>17,07</b>
Produits financiers	1 604	0,14	1 992	0,18	-388	-19,47
<b>Résultat financier</b>	<b>1 604</b>	<b>0,14</b>	<b>1 992</b>	<b>0,18</b>	<b>-388</b>	<b>-19,47</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>81 812</b>	<b>6,93</b>	<b>70 505</b>	<b>6,29</b>	<b>11 307</b>	<b>16,04</b>
Produits exceptionnels			2 827	0,25	-2 827	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>2 827</b>	<b>0,25</b>	<b>-2 827</b>	<b>-100,00</b>
Participation des salariés	4 606	0,39	4 632	0,41	-26	-0,56
Impôts sur les bénéfices	22 197	1,88	18 844	1,68	3 353	17,79
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>55 009</b>	<b>4,66</b>	<b>49 856</b>	<b>4,44</b>	<b>5 153</b>	<b>10,34</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 1 009 955 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 55 009 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

## Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 000	16 200		111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>103 801</b>	<b>16 200</b>		<b>120 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 113	1 939		33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>39 924</b>	<b>1 939</b>		<b>41 863</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 600</b>			<b>6 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>150 325</b>	<b>18 139</b>		<b>168 464</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 200		1 939	18 139
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>16 200</b>	<b>1 939</b>		<b>18 139</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>111 200</b>



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 801</b>			<b>8 801</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 220	1 288		5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 191	3 473		27 664
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31 714</b>	<b>4 761</b>		<b>36 475</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>40 514</b>	<b>4 761</b>		<b>45 275</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 895 487 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	724 329	724 329	
Capital souscrit - appelé, non versé	153 707	153 707	
Charges constatées d'avance	10 851	10 851	
<b>Total</b>	<b>895 487</b>	<b>888 887</b>	<b>6 600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	1 604
<b>Total</b>	<b>1 604</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 839 202 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 550	62 550		
- à plus de 1 an à l'origine	102 222	38 333		63 889
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 213	378 213		
Dettes fiscales et sociales	223 743	223 743		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	72 473	72 473		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>839 202</b>	<b>775 313</b>	<b>63 889</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 778			
(**) Dont envers les associés	55 786			



## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 237
Dettes provis. pr congés à payer	11 839
Dettes provis. pr partic. salariés	4 606
Primes de bilan CAP	20 000
Charges sociales s/congés à payer	4 880
Charges sociales - charges à payer	921
Charges sociales sur primes prov.	10 000
Etat - autres charges à payer	6 078
Clients - RRR à accorder	8 424
<b>Total</b>	<b>87 985</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 851		
<b>Total</b>	<b>10 851</b>		



## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

**MAZA-SIMOENS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 26 rue Raspail, 69600 OULLINS**  
**447 566 464 RCS LYON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 7 FEVRIER 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 55 009,23 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>55 009,23 euros</b>
<b>A titre de dividendes</b>	<b>19 500,00 euros</b>
<b>Soit 13,00 euros par action</b>	
<b>Le solde</b>	<b>35 509,23 euros</b>
<b>En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève à</b>	<b>98 444,60 euros</b>
<b>Et qui s'élèverait ainsi à</b>	<b>133 953,83 euros</b>

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 19 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 :

40 005,00 euros, soit 26,67 euros par titre  
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 40 005,00 euros

Exercice clos le 31 août 2019 :

20 000,00 euros, soit 13,33 euros par titre  
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2020 :

19 500,00 euros, soit 13,00 euros par titre  
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 19 500,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme**

**Le Président**

**Delphine GRUNWALD**

## **MAZA-SIMOENS**

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €  
Siège social : 26 Rue Raspail, 69600 OULLINS  
R.C.S : LYON 447 566 464

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31/08/2021

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

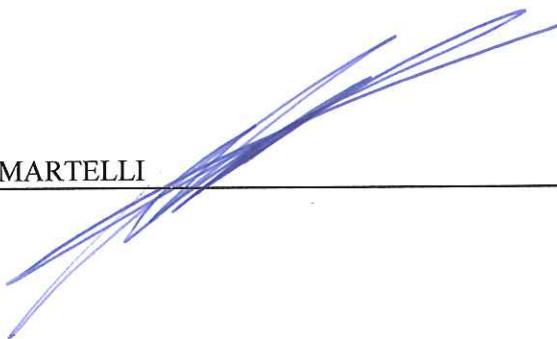
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMONEST, le 21/01/2022

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST

Françoise MARTELLI



## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	111 200		111 200	95 000
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	38 560	33 172	5 388	8 210
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>168 464</b>	<b>45 275</b>	<b>123 188</b>	<b>109 810</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	724 329	2 120	722 209	573 760
Fournisseurs débiteurs				2 700
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	63 441		63 441	67 116
Autres créances	90 266		90 266	153 122
<b>Divers</b>				
Disponibilités				67 732
Charges constatées d'avance	10 851		10 851	5 000
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>888 887</b>	<b>2 120</b>	<b>886 767</b>	<b>869 430</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 057 351</b>	<b>47 395</b>	<b>1 009 955</b>	<b>979 240</b>

## Bilan

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	98 445	68 088
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>55 009</b>	<b>49 856</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>169 954</b>	<b>134 445</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Emprunts</i>	102 222	115 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>	62 550	63 003
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	164 772	178 003
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	55 786	46 231
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 213	406 920
<i>Personnel</i>	48 202	52 653
<i>Organismes sociaux</i>	27 447	29 789
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	5 067	7 536
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	135 859	111 300
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 168	5 540
Dettes fiscales et sociales	223 743	206 818
Autres dettes	16 688	6 024
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>840 002</b>	<b>844 795</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 009 955</b>	<b>979 240</b>

## Compte de résultat

	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	%	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Production vendue	1 181 228	100,00	1 121 791	100,00	59 437	5,30
Autres produits	35 430	3,00	28 707	2,56	6 723	23,42
<b>Total</b>	<b>1 216 658</b>	<b>103,00</b>	<b>1 150 498</b>	<b>102,56</b>	<b>66 160</b>	<b>5,75</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Autres achats & charges externes	671 092	56,81	691 239	61,62	-20 147	-2,91
<b>Total</b>	<b>671 092</b>	<b>56,81</b>	<b>691 239</b>	<b>61,62</b>	<b>-20 147</b>	<b>-2,91</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>545 566</b>	<b>46,19</b>	<b>459 259</b>	<b>40,94</b>	<b>86 307</b>	<b>18,79</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	8 451	0,72	6 478	0,58	1 973	30,46
Salaires et Traitements	320 558	27,14	267 567	23,85	52 991	19,80
Charges sociales	131 577	11,14	112 485	10,03	19 092	16,97
Amortissements et provisions	4 761	0,40	4 211	0,38	550	13,06
Autres charges	11		4		7	153,52
<b>Total</b>	<b>465 358</b>	<b>39,40</b>	<b>390 746</b>	<b>34,83</b>	<b>74 612</b>	<b>19,09</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>80 208</b>	<b>6,79</b>	<b>68 513</b>	<b>6,11</b>	<b>11 695</b>	<b>17,07</b>
Produits financiers	1 604	0,14	1 992	0,18	-388	-19,47
<b>Résultat financier</b>	<b>1 604</b>	<b>0,14</b>	<b>1 992</b>	<b>0,18</b>	<b>-388</b>	<b>-19,47</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>81 812</b>	<b>6,93</b>	<b>70 505</b>	<b>6,29</b>	<b>11 307</b>	<b>16,04</b>
Produits exceptionnels			2 827	0,25	-2 827	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>2 827</b>	<b>0,25</b>	<b>-2 827</b>	<b>-100,00</b>
Participation des salariés	4 606	0,39	4 632	0,41	-26	-0,56
Impôts sur les bénéfices	22 197	1,88	18 844	1,68	3 353	17,79
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>55 009</b>	<b>4,66</b>	<b>49 856</b>	<b>4,44</b>	<b>5 153</b>	<b>10,34</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 1 009 955 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 55 009 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 000	16 200		111 200
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>103 801</b>	<b>16 200</b>		<b>120 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 113	1 939		33 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>39 924</b>	<b>1 939</b>		<b>41 863</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 600</b>			<b>6 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>150 325</b>	<b>18 139</b>		<b>168 464</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 200		1 939	18 139
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>16 200</b>	<b>1 939</b>		<b>18 139</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>111 200</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 801</b>			<b>8 801</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 220	1 288		5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 191	3 473		27 664
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31 714</b>	<b>4 761</b>		<b>36 475</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>40 514</b>	<b>4 761</b>		<b>45 275</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 895 487 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	724 329	724 329	
Autres	153 707	153 707	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 851	10 851	
<b>Total</b>	<b>895 487</b>	<b>888 887</b>	<b>6 600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Associés - intérêts courus	1 604
<b>Total</b>	<b>1 604</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 839 202 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 550	62 550		
- à plus de 1 an à l'origine	102 222	38 333	63 889	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 213	378 213		
Dettes fiscales et sociales	223 743	223 743		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	72 473	72 473		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>839 202</b>	<b>775 313</b>	<b>63 889</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 778			
(**) Dont envers les associés	55 786			

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 237
Dettes provis. pr congés à payer	11 839
Dettes provis. pr partic. salariés	4 606
Primes de bilan CAP	20 000
Charges sociales s/congés à payer	4 880
Charges sociales - charges à payer	921
Charges sociales sur primes prov.	10 000
Etat - autres charges à payer	6 078
Clients - RRR à accorder	8 424
<b>Total</b>	<b>87 985</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	10 851		
<b>Total</b>	<b>10 851</b>		

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.